

FORMATION INITIALE SST SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

La formation SST initiale a pour objectif de préparer vos collaborateurs à intervenir rapidement et efficacement lors de situations d'accident du travail et d'être des acteurs de la prévention dans votre entreprise.



Les objectifs pédagogiques : à l'issue de sa formation, le stagiaire :

- Maîtrise la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...)
- Sait qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise,
- Repère les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise,
- Participe éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

Délais d'accès : selon les places restantes – 48 heures

Accessibilité : formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité ou contre-indication médicale

Durée de validité

Le certificat de SST a une validité de **2 ans**. Avant la fin de la validité, le SST doit mettre à jour ses connaissances en suivant un stage de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) SST qui prolonge la validité de 2 ans.

Modalités pédagogiques

La formation peut se dérouler en présentiel dans vos locaux ou au centre de formation, elle alterne théorie et pratique. Elle associe plusieurs méthodes et techniques pédagogiques : démonstration commentée justifiée, démonstration en temps réel, apprentissage, échange avec le groupe, étude de cas concrets, cas concrets formatifs, travail en sous-groupes

Moyens pédagogiques

Le programme de formation et les moyens pédagogiques sont conformes à ceux définis par l'INRS dans les documents de référence.

- Ordinateurs, vidéoprojecteurs et diaporama
- Plan d'intervention et pictogrammes,
- Plan d'actions prévention et pictogrammes,
- Défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires,
- Lot de mannequin avec peaux de visage (adulte, enfant, nourrisson),
- Matériel pour la réalisation des simulations,
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables,
- Aide-mémoire « SST » (Edition INRS 4085) remis aux participants.

Lieu : centre de formation ou sur votre site (si la formation se déroule dans vos locaux, prévoir une salle d'au moins 25m²)

Évaluation

Les critères d'évaluation utilisés (sous forme de QCM) sont définis dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail de l'INRS et présentés dans la grille de certification individuelle : validation par évaluation continue.

Une évaluation de satisfaction sera demandée aux participants.

Certification

La réussite de cet examen permet d'obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (équivalence PSC1).

- Attestation de fin de formation (article L6353-1 du Code du Travail)
- Aide-mémoire INRS, autocollant, carte SST pour les stagiaires validés

Dates : voir planning

DUREE

14 heures

PRE-REQUIS

• Être titulaire du certificat SST depuis moins de 2 ans

LIEU

Dans nos locaux ou dans votre entreprise

PUBLIC

4 à 10 stagiaires

Les salariés d'une entreprise qui souhaitent se former aux gestes de premiers secours et participer à la prévention des accidents du travail

LEGISLATION

- Code du Travail : articles R4224-15, 16 et 23, R 4121-1 à 4
- Décret n°2007-705 du 4 mai 2007
- INRS : Document de référence Version 8 – 01/2021
- Guide des données techniques V3 – 06/2019

HABILITATION INRS

GPS Formation est habilité SST par l'INRS sous le n° 1487240/2020/SST-01/O/10

Formacode : 42829

Code Certif Info n°72134

Code CPF : 237259



GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul – Le Château d'Olonne – 85 180 Les Sables d'Olonne

Tél. : 02 51 01 36 93 – direction.gpsformation@gps-safi.fr – www.gps-safi.fr

SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 – APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire

N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 – N° ADEF : APS 42019-8520092301 – APAVE n° 104555

Habilitation INRS n°1487240/2020/SST-01/O/10 – Agrément n°0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023

Mise à jour le 17 février 2023

Programme de la formation SST - Initial

Compétence 1 – Intervenir face à une situation d'accident du travail

1^{ère} partie : Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2^{ème} partie : Protéger de façon adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3^{ème} partie : Examiner la victime

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4^{ème} partie : Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5^{ème} partie : Secourir la victime de manière appropriée

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Compétence 2 – Contribuer à la prévention et des risques professionnels dans l'entreprise

6^{ème} partie : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7^{ème} partie : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8^{ème} partie : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Contact informations pédagogiques / Référent handicap

François PAPIN : Responsable d'exploitation – direx.gpsformation@gps-safi.fr

Anthony GREFF : Responsable pédagogique – formation@gps-safi.fr

Téléphone : **02 51 01 36 93**

Tarifs (exonération de TVA, article 261 du Code Général des Impôts)

Tarif individuel (formation en présentiel) dans nos locaux : 165,00 €

Tarif intra-entreprise (formation dans vos locaux, quel que soit l'effectif entre 4 et 10 stagiaires) :
950,00€



GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul – Le Château d'Olonne – 85 180 Les Sables d'Olonne

Tél. : **02 51 01 36 93** – direction.gpsformation@gps-safi.fr – www.gps-safi.fr

SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 – APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire

N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 – N° ADEF : APS 42019-8520092301 – APAVE n° 104555

Habilitation INRS n°1487240/2020/SST-01/O/10 – Agrément n°0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023

Mise à jour le 17 février 2023